

DOCUMENT A CONSERVER

ADHESION 1 CLUB ET ARCHEOLOGIE

Tarif A au 01/10/2011

Tarif B au 01/03/2012

1°) 1 ^{ère} personne (Enfants – Adultes)	147€	107€
2°) 2 ^{ème} personne même famille ou de moniteur	97€	70€
3°) 3 ^{ème} personne même famille et plus	62€	56€
4°) Moniteur MF1, MF2 et BESS1	50€	
8°) E2 actifs participant à la formation technique	100€	
Adhésion ne donnant pas droit aux entraînements piscine et au tarif préférentiel pour les sorties mer ou carrière		
5°) Pompier passager sans licence club extérieur	57€	
6°) Pompier passager avec licence extérieur	51€	
7°) Licence pêche sous – marine	57€	

Pour une 1^{ère} inscription au club

A partir de la 2^{ème} séance de piscine, faire un 1^{er} chèque d'acompte de 46€ pour la licence fédérale FFESSM et un ou deux chèques pour le solde de la cotisation. (Ces deux derniers ne seront encaissés ou redonnés avec l'accord du nouvel adhérent).

Pour les anciens membres

Possibilité de paiement fractionné en trois fois, avec chèques joints au dossier, pour encaissement différé.

Le prix de l'adhésion 1 comprend

- ✓ La licence fédérale de 37€
- ✓ Les entraînements en piscine (le mardi soir de 20h30 à 22h00)
- ✓ Les cours théoriques et pratiques pour le passage des brevets
- ✓ L'utilisation du matériel du club (blocs, détenteurs, stab. etc.... uniquement dans le cadre des activités organisées par le club.
- ✓ Donne droit au tarif préférentiel des sorties plongées mer et carrière

ADHESION 2 NAGE AVEC PALMES

Tarif C

Tarif applicable du 01/10/2011 au 30/10/2012

Adhésion donnant droit uniquement aux entraînements nage avec palmes en piscine et carrière sans utilisation du Matériel de plongée.

8°) 1 ^{ère} personne (Enfants – Adultes)	107€
9°) 2 ^{ème} personne même famille ou moniteur	89€
10°) 3 ^{ème} personne même famille et plus	62€

ADHESION 3 SECTION ARCHEOLOGIE

Tarif D

Tarif applicable du 01/10/2011 au 30/09/2012

L'adhésion à la section archéologie est accordée par le président et le responsable de la commission archéologie.

- ✓ Ne donnant pas droit aux entraînements piscine et à la formation technique
- ✓ Ne donnant pas droit aux priorités des sorties exploration (mer et carrière) et au tarif préférentiel plongeur club
- ✓ Régler sa plongée archéologie ou exploration au tarif «membre parrainé » (20€)

11°) Membre sans licence extérieur club	83€
12°) Membre extérieur club licencié FFESSM	56€

13°) Plongeurs de l'A.V.V.A.S

Pour pratiquer l'archéologie sous marine à bord des bateaux du club

- ✓ Avoir sa licence fédérale FFESSM 2012, certificat médical à jour et être niveau 2 minimum
- ✓ Ne donne pas droit à la priorité des sorties archéologie ou exploration (mer et carrière)
- ✓ Régler sa plongée archéologie ou exploration au tarif « membre extérieur club » (règlement A.V.V.A.S)

ASSURANCE AXA Individuelle complémentaire

N.B : le seul fait que le CAPS soit affilié à la FFESSM (Fédération Française d'Étude et de Sports Sous Marin) et que tous ses adhérents possèdent la licence fédérale de la saison en cours, le club aussi bien que chaque adhérent bénéficie d'une assurance responsabilité aux tiers du 1^{er} octobre 20011 au 31 décembre 2012, sauf pour la nage avec palme en compétition qui se terminera au 15 septembre 2012.

Obligatoire pour le passage des brevets en mer et pour la pratique de la nage avec palmes, non obligatoire pour la piscine, âge limite 80 ans.

	LOISIR 1	LOISIR 2	LOISIR 3	EN PISCINE SEULEMENT
TARIF	18.50€	29.50€	51.00€	10.50€
Indemnités				
Capital décès	6 000€	18 000€	36 000€	6 000€
Capital invalidité permanente	9 000€	25 000€	68 000€	9 000€
Frais de traitement	31 000€	31 000€	152 000€	31 000€
Frais de recherche et sauvetage	1 000€	3 000€	5 000€	0€

Pour les sorties en mer et en carrière : voir tarif plongées 2012

L'année de prise en compte des plongées sera fixée à partir du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012. A u moment de votre inscription, un chèque de caution de 95€ non encaissé vous sera demandé au titre des plongées 2012 à venir. Le calcul définitif de vos plongées sera fait en octobre 2012 (ce calcul sera toujours fait au bénéfice du plongeur).

Le comité directeur